



## À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

### RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION 2020

Conformément à la loi, prenez avis que le rôle général de perception pour l'année d'imposition financière 2020 est complété et déposé au bureau du trésorier et que ce dernier procédera à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti, à savoir :

- Tous les comptes de taxes seront mis à la poste au plus tard le 3 février 2020;
- Les comptes de taxes foncières **supérieurs à trois cents dollars (300 \$)** seront payables en quatre (4) versements égaux, aux dates suivantes :

<b>1<sup>er</sup> versement :</b>	<b>5 mars 2020</b>
<b>2<sup>e</sup> versement :</b>	<b>7 mai 2020</b>
<b>3<sup>e</sup> versement :</b>	<b>9 juillet 2020</b>
<b>4<sup>e</sup> versement :</b>	<b>10 septembre 2020</b>

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle général de perception au Service de la trésorerie, à l'hôtel de Ville, sis au 2870, boulevard du Curé-Labelle à Prévost, du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h et de 12 h 45 à 16 h 30, et le vendredi de 8 h à 12 h.

DONNÉ À PRÉVOST, CE 21<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE JANVIER DE L'AN DEUX MILLE DIX-VINGT (2020).

Gheorghe Lucian Todoran  
Trésorier